



## QUE RESPIRE-T-ON CHEZ SOI ?

Parce que nous passons environ 80 % de notre temps dans des espaces clos, en particulier dans nos logements, la qualité de l'air que nous y respirons est essentielle pour notre santé et notre confort. Or, les sources de pollution de l'air sont multiples, et la pollution qu'on y retrouve est souvent diffuse et continue. La

qualité de l'air peut même y être moins bonne qu'à l'extérieur, et nous pouvons être exposés à des produits nocifs, en particulier pour des personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades, femmes enceintes, etc.).

Empêcher l'accumulation de polluants dans nos locaux est une nécessité. Renouveler l'air est essentiel pour évacuer odeurs et polluants, éliminer l'excès d'humidité et assurer le bon fonctionnement de certains appareils à combustion.

Les composés et l'humidité qui nuisent à la qua-

lité de l'air de nos logements ont des origines multiples. Certains sont diffusés lentement, en général à de faibles niveaux (émissions au niveau des meubles - vernis, colles -, matériaux de construction ou de décoration). D'autres apparaissent au gré de nos activités, avec des pics de concentration parfois élevés (fumées de tabac, d'encens ou de bougies, travaux ménagers ou bricolage, produits cosmétiques).

Réduire les risques pour la santé est possible. Retrouvez en pages « Actus » les bons réflexes à adopter.

LES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA ET SUR LE RÉSEAU DE MESURE DU SUD DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE p. 2

PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET SES RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE p. 5

ZOOM SUR... LA CHARTE ÉCOMOBILITÉ p. 6

# BILAN DES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

Les mesures de la qualité de l'air permettent d'établir l'indice ATMO qui indique la qualité de l'air moyenne à l'échelle de la ville. D'une valeur allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais), cet indice est calculé à partir des 4 polluants surveillés en continu, le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et les particules fines en suspension dans l'air (PM10).

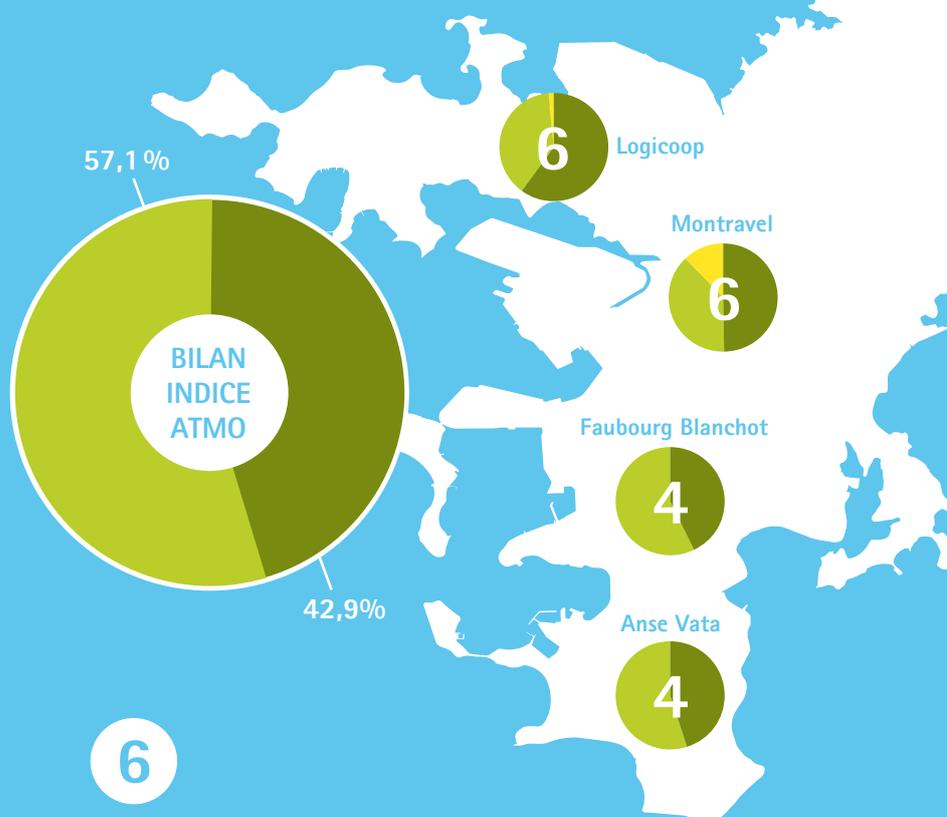
L'indice ATMO a été très bon à bon durant l'ensemble du 2<sup>e</sup> trimestre 2015.

Les indices par station ou IOA informent sur la pollution maximale de la journée dans le quartier concerné.

C'est le quartier de Montravel qui connaît les niveaux de pollution les plus forts au 2<sup>e</sup> trimestre 2015, avec une part d'indices moyens à médiocres de 2,2 %, contre 1,4 % à Logicoop.

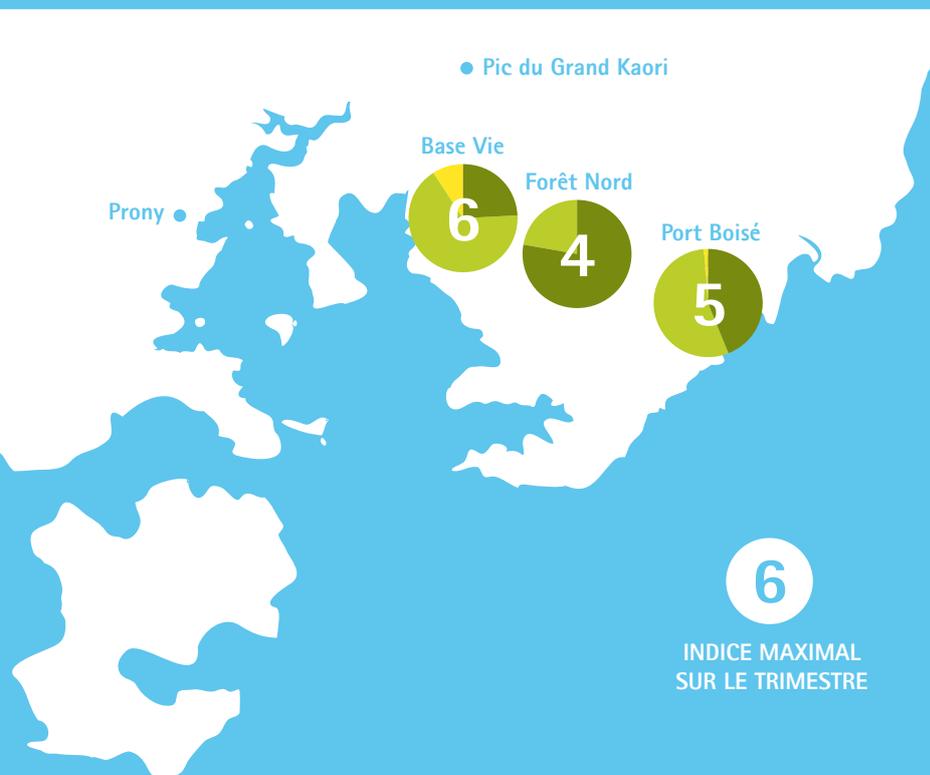
Ces indices s'expliquent par la présence de dioxyde de soufre et de poussières fines, polluants d'origine industrielle et routière. Aucun indice mauvais n'a été enregistré.

Les parts importantes et prédominantes d'indices bons à très bons sur l'ensemble des stations de mesure de Nouméa s'expliquent par la présence des alizés majoritairement de secteurs est à est/sud-est, qui favorisent la dispersion des polluants d'origine industrielle vers l'extrémité des presqu'îles de Nouville et de Ducos.



## INDICE MAXIMAL SUR LE TRIMESTRE

|                   | Très bon | Bon    | Moyen à médiocre | Mauvais |
|-------------------|----------|--------|------------------|---------|
| Logicoop          | 60,3 %   | 38,3 % | 1,4 %            | 0,0 %   |
| Montravel         | 55,6 %   | 42,2 % | 2,2 %            | 0,0 %   |
| Faubourg Blanchot | 42,9 %   | 57,1 % | 0,0 %            | 0,0 %   |
| Anse Vata         | 45,1 %   | 54,9 % | 0,0 %            | 0,0 %   |



## INDICE MAXIMAL SUR LE TRIMESTRE

|            | Très bon | Bon    | Moyen à médiocre | Mauvais |
|------------|----------|--------|------------------|---------|
| Forêt Nord | 77,8 %   | 22,2 % | 0,0 %            | 0,0 %   |
| Base Vie   | 24,4 %   | 66,7 % | 8,9 %            | 0,0 %   |
| Port Boisé | 44,0 %   | 54,8 % | 1,2 %            | 0,0 %   |

# BILAN DES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE SUD

Les indices de la qualité de l'air par station (IOA) sont calculés sur les cinq stations de mesure actuellement opérationnelles (Prony, Base Vie, Forêt Nord et Port Boisé) et sur le site du Pic du Grand Kaori.

Les grilles de calcul d'indices pour le réseau de mesure du Sud sont les mêmes que celles utilisées pour les stations de Nouméa. Ainsi, les indices des stations de Nouméa et du Sud sont directement comparables.

En raison d'un problème technique lié à l'alimentation électrique des appareils de mesure, les données de la station du Pic du Grand Kaori n'ont pas pu être récupérées ainsi qu'une partie de celles de la station de Prony. Le calcul d'indice sur ces stations n'a donc pas été possible.

L'indice de la qualité de l'air le plus élevé a été enregistré sur la station de mesure de la Base Vie, suite à une augmentation des niveaux de poussières fines observées le 16 mai 2015.

La part d'indices moyens à médiocres est, là encore, la plus élevée au niveau de la station de la Base Vie de Vale (8,9 %), suivi de la station de Port Boisé, avec 1,2 %.

Sur la station de la Forêt Nord, les indices calculés indiquent une qualité de l'air très bonne à bonne (indice n'excédant pas la valeur de 4) sur l'ensemble des journées de ce trimestre.

Notons que l'indice ATMO, qui ne concerne que les agglomérations, n'est pas calculé pour le réseau du Sud.



## LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

À Nouméa, l'origine de ce polluant, gazeux et incolore, qui se signale par une odeur forte, désagréable et suffocante à fortes concentrations, est principalement industrielle (centrale thermique au fioul du secteur de Doniambo).

Les niveaux de dioxyde de soufre les plus élevés ont été mesurés au niveau du quartier de Logicoop, avec 244 µg/m<sup>3</sup> le 23 juin 2015 à 16 h, dans des conditions de vents de secteur sud/sud-est (150 degrés), et une hausse des concentrations a également été relevée sur Montravel, avec un niveau max horaire à 231 µg/m<sup>3</sup> observé le 22 mai à 12 h, par vent de secteur sud-ouest (220 degrés). Ces deux épisodes de pollution n'ont pas occasionné de dépassement du seuil d'information.

Sur le reste du réseau, les niveaux de dioxyde de soufre sont restés relativement faibles au cours du second trimestre 2015.

|                              | Logicoop | Montravel | Faubourg Blanchot | Anse Vata |
|------------------------------|----------|-----------|-------------------|-----------|
| Moyenne trimestrielle        | 8        | 3         | 1                 | 1         |
| Moyenne horaire maximale     | 244      | 231       | 123               | 31        |
| Moyenne journalière maximale | 102      | 25        | 21                | 8         |
| Dépassement SI               | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement SA               | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement VLH              | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement VLJ              | 0        | 0         | 0                 | 0         |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

## LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les oxydes d'azote sont émis par les moteurs et les installations de combustion de plus grande ampleur (centrale énergétique...). Ce sont des polluants traceurs des émissions du trafic routier, mais aussi de l'activité industrielle.

Les niveaux de dioxyde d'azote mesurés au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2015 restent faibles malgré une légère hausse par rapport à ceux mesurés au cours du trimestre précédent et correspondent aux valeurs habituellement mesurées pour la saison. La dispersion ou « dissipation » des émissions liées au trafic, très favorisée par les vents, diminue en s'approchant de la saison fraîche.

Les faibles niveaux relevés au cours de l'année s'expliquent également par l'absence de station de typologie « trafic », c'est-à-dire située à proximité immédiate d'un axe de circulation majoritaire, et donc directement soumise à l'influence de la circulation routière.

|                              | Logicoop | Montravel | Faubourg Blanchot | Anse Vata |
|------------------------------|----------|-----------|-------------------|-----------|
| Moyenne trimestrielle        | 7        | 6         | 6                 | 3         |
| Moyenne horaire maximale     | 53       | 40        | 59                | 50        |
| Moyenne journalière maximale | 22       | 18        | 20                | 18        |
| Dépassement SI               | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement SA               | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement VLH              | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement VLJ              | 0        | 0         | 0                 | 0         |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

## LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les poussières fines en suspension (PM<sub>10</sub>) liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport et d'activités industrielles diverses.

À Nouméa, ces poussières sont essentiellement émises au niveau de la centrale thermique, du processus de traitement des minerais de nickel et des véhicules de l'agglomération.

Au cours de ce trimestre, aucun dépassement de seuil n'a été recensé sur le réseau de mesure. Les niveaux journaliers les plus élevés ont été observés sur les stations de Logicoop et de Montravel, avec des valeurs maximales respectives de 34 µg/m<sup>3</sup> et 29 µg/m<sup>3</sup>.

|                              | Logicoop | Montravel | Faubourg Blanchot | Anse Vata |
|------------------------------|----------|-----------|-------------------|-----------|
| Moyenne trimestrielle        | 14       | 14        | 13                | 12        |
| Moyenne horaire maximale     | 72       | 82        | 68                | 59        |
| Moyenne journalière maximale | 34       | 29        | 26                | 24        |
| Dépassement SI               | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement SA               | 0        | 0         | 0                 | 0         |
| Dépassement VLJ              | 0        | 0         | 0                 | 0         |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

## L'OZONE (O<sub>3</sub>)

L'ozone (O<sub>3</sub>) que l'on mesure dans l'air ambiant est un polluant dit « secondaire », qui se forme par transformation chimique de certains polluants dits « primaires » (en particulier NO, NO<sub>2</sub> et/ou composés organiques volatils), sous l'effet des rayonnements solaires. Les mécanismes réactionnels sont complexes et les plus fortes concentrations d'ozone apparaissent en périphérie des zones émettrices des polluants primaires, puis peuvent être transportées sur de grandes distances.

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent largement les valeurs de référence à ne pas dépasser ; on note cependant une légère hausse des concentrations mesurées par rapport au trimestre précédent, tant dans les moyennes horaires que journalières.

|                              | Faubourg Blanchot | Anse Vata |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| Moyenne trimestrielle        | 24                | 27        |
| Moyenne horaire maximale     | 59                | 59        |
| Moyenne journalière maximale | 44                | 45        |
| Dépassement SI               | 0                 | 0         |
| Dépassement SA               | 0                 | 0         |
| Dépassement VLH              | 0                 | 0         |
| Dépassement VLJ              | 0                 | 0         |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

## QUELQUES REPÈRES

|  | SO <sub>2</sub>   | NO <sub>2</sub>   | PM <sub>10</sub>   | O <sub>3</sub>                           |
|--|---|---|--|--|
| Seuil d'information et de recommandations (SI) | 300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h                    | 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h                | 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24 h                   | 180 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire |
| Seuil d'alerte (SA)                            | 500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3 h consécutives       | 400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h                | 80 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24 h                   | 240 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3 h |
| Valeur limite horaire (VLH)                    | 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h <sup>(1)</sup>     | 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h <sup>(2)</sup> | -  | -  |
| Valeur limite journalière (VLJ)                | 125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup> | -   | 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup> | -  |

(1) À ne pas dépasser plus de 24 h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3 jours/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18 h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35 jours/an.



## LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Dans le Sud, l'origine de ce polluant, gazeux et incolore, qui se signale par une odeur forte, désagréable et suffocante à fortes concentrations, est essentiellement industrielle (centrale thermique et chaîne de fabrication de l'acide sulfurique nécessaire au procédé hydrométallurgique). Il peut également être émis lors d'événements accidentels, comme des départs de feux au niveau des stocks de soufre.

Les niveaux de dioxyde de soufre observés au cours de ce 2<sup>e</sup> trimestre 2015 restent faibles à très faibles et respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser.

Les stations de la Forêt Nord et de Port Boisé ont enregistré les concentrations les plus fortes, avec respectivement 30 et 61 µg/m<sup>3</sup>. Les valeurs mesurées sur les sites de Prony et de la Base Vie de Vale NC sont du même ordre de grandeur que celles mesurées habituellement, tant pour les niveaux de fond que pour les niveaux de pointe, et restent faibles.

Aucune donnée n'est disponible pour la station du Pic du Grand Kaori.

|                              | Forêt Nord | Pic du Grand Kaori | Base Vie | Prony | Port Boisé |
|------------------------------|------------|--------------------|----------|-------|------------|
| Moyenne trimestrielle        | 1          | nc                 | 1        | 2     | 4          |
| Moyenne horaire maximale     | 30         | nc                 | 6        | 24    | 61         |
| Moyenne journalière maximale | 5          | nc                 | 3        | 5     | 58         |
| Dépassement VLHPE            | 0          | /                  |          |       |            |
| Dépassement VLJPE            | 0          | /                  |          |       |            |
| Dépassement SI               |            |                    | 0        | 0     | 0          |
| Dépassement SA               |            |                    | 0        | 0     | 0          |
| Dépassement VLH              |            |                    | 0        | 0     | 0          |
| Dépassement VLJ              |            |                    | 0        | 0     | 0          |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

## LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Dans le Sud, les oxydes d'azote sont des polluants essentiellement émis par l'activité industrielle et, dans une moindre mesure, par le trafic routier.

Les concentrations mesurées sont similaires à celles constatées le trimestre précédent. Le site de la Base Vie reste le plus impacté au cours de ce 2<sup>e</sup> trimestre, avec des valeurs de pointe du même ordre de grandeur que celles observées sur les sites de mesure de Nouméa et des niveaux de fond très faibles, proches de ceux affichés par le site périurbain de l'Anse Vata.

Sur l'ensemble des stations, les niveaux de dioxyde d'azote sont très faibles et respectent largement les valeurs de référence à ne pas dépasser.

Aucune donnée n'est disponible pour la station du Pic du Grand Kaori.

|                              | Forêt Nord | Pic du Grand Kaori | Base Vie | Prony | Port Boisé |
|------------------------------|------------|--------------------|----------|-------|------------|
| Moyenne trimestrielle        | 0          | nc                 | 4        | 1     | 0          |
| Moyenne horaire maximale     | 19         | nc                 | 52       | 16    | 3          |
| Moyenne journalière maximale | 5          | nc                 | 11       | 5     | 1          |
| Dépassement SI               | 0          | /                  | 0        | 0     | 0          |
| Dépassement SA               | 0          | /                  | 0        | 0     | 0          |
| Dépassement VLH              | 0          | /                  | 0        | 0     | 0          |
| Dépassement VLJ              | 0          | /                  | 0        | 0     | 0          |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

## LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Dans le Sud, ces poussières peuvent provenir du contexte minier (soulèvement de poussières sur les sites d'extraction ou de traitement, du trafic au niveau des pistes...), mais aussi être liées aux phénomènes de combustion (unité de production d'énergie, usine...).

Le site de la Base Vie reste celui qui affiche les valeurs de pollution de fond les plus importantes, avec une moyenne trimestrielle de 19 µg/m<sup>3</sup> et une moyenne journalière maximale de 35 µg/m<sup>3</sup>.

Aucun dépassement n'a été constaté sur le second trimestre 2015 ; les valeurs mesurées restent dans le même ordre de grandeur que celles du 1<sup>er</sup> trimestre.

L'évaluation des niveaux de pollution pour les particules fines PM<sub>10</sub> se fait aux échelles journalières et annuelles. Le niveau horaire permet de mieux appréhender la pollution de pointe de courte durée, mais il ne fait pas l'objet de valeur de référence ou réglementaire à ne pas dépasser.

Aucune donnée n'est disponible pour les stations du Pic du Grand Kaori et de Prony.

|                              | Forêt Nord | Pic du Grand Kaori | Base Vie | Prony | Port Boisé |
|------------------------------|------------|--------------------|----------|-------|------------|
| Moyenne trimestrielle        | 11         | nc                 | 19       | nc    | 16         |
| Moyenne horaire maximale     | 55         | nc                 | 82       | nc    | 42         |
| Moyenne journalière maximale | 23         | nc                 | 35       | nc    | 30         |
| Dépassement SI               | 0          | /                  | 0        | /     | 0          |
| Dépassement SA               | 0          | /                  | 0        | /     | 0          |
| Dépassement VLJ              | 0          | /                  | 0        | /     | 0          |

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

Pour information, l'ozone, polluant se produisant majoritairement au niveau des agglomérations, ne fait pas l'objet de mesures dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie.

## QUELQUES REPÈRES

|  | SO <sub>2</sub>   | NO <sub>2</sub>   | PM <sub>10</sub>   |
|--|---|---|--|
| Valeur limite horaire pour la protection des écosystèmes (VLHPE) - ICPE-VALE     | 570 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h <sup>(1)</sup>     | -   | -  |
| Valeur limite journalière pour la protection des écosystèmes (VLJPE) - ICPE-VALE | 230 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière                | -   | -  |
| Seuil d'information et de recommandations (SI)                                   | 300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h                    | 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h                | 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24 h                   |
| Seuil d'alerte (SA)  | 500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3 h consécutives       | 400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h                | 80 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24 h                   |
| Valeur limite horaire (VLH)  | 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h <sup>(1)</sup>     | 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1 h <sup>(3)</sup> | -  |
| Valeur limite journalière (VLJ)  | 125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup> | -   | 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup> |

(1) À ne pas dépasser plus de 24 h/an - (2) À ne pas dépasser plus de 3 jours/an - (3) À ne pas dépasser plus de 18 h/an - (4) À ne pas dépasser plus de 35 jours/an - (5) À ne pas dépasser plus de 9 h/an



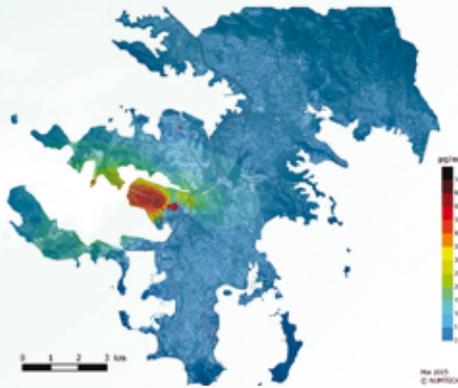
## L'OUTIL DE MODÉLISATION AVANCE :

En fin d'année 2014, Scal'Air a fait l'acquisition d'un logiciel de modélisation, « ADMS Urban », qui permettra de compléter le dispositif d'information des populations, dont dispose aujourd'hui l'association. Cet outil, basé sur un modèle mathématique, doit être « alimenté » avec un maximum de données pour être performant. Les paramètres que le modèle utilise sont : les données météorologiques (vitesses et orientations des vents, pluviométrie, etc.), géographiques (relief, hauteur des bâtiments, des cheminées, largeurs des routes, etc.), et de pollution (émissions industrielles, comptage des véhicules...).

Ainsi, l'ensemble des mesures faites sur Nouméa depuis la création de Scal'Air en 2004 sont en cours de saisie dans ce modèle. Des tests doivent encore être conduits, mais déjà les premières cartes ont pu être produites et rendent assez bien compte des niveaux de polluants mesurés sur la zone d'étude.

Grâce à ce modèle, à court terme, l'indice de la qualité de l'air pourra être donné non plus seulement pour les zones proches des stations fixes de mesure, mais également sur l'ensemble de la ville.

Enfin, à moyen terme, « ADMS URBAN » pourra être complété d'un module de prévision « URBAN AIR », qui permettra comme son nom l'indique d'anticiper et de prévenir l'ensemble de la population des niveaux de pollution probables et de leur évolution à J+1 et peut-être J+2 suivant la performance de ce module.



Exemple de modélisation de la pollution par le SO<sub>2</sub> sur l'agglomération de Nouméa en 2008

## LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

L'air que nous respirons n'est pas toujours de bonne qualité, y compris à l'intérieur. Les sources de polluants sont nombreuses et si notre logement n'est pas suffisamment aéré, ils s'y accumulent, en particulier en saison fraîche, lorsque l'on ouvre moins souvent les fenêtres. Cette pollution peut avoir des effets sur la santé : allergies, irritation des yeux, des voies respiratoires, maux de tête, vertiges, asthme, voire intoxication.



### Les principaux polluants retrouvés dans nos logements :

- le tabac : premier polluant dans les logements ;
- le monoxyde de carbone : ce gaz incolore, inodore et toxique résulte d'une combustion incomplète dans un appareil utilisant une énergie combustible (bois, gaz, fuel, etc.) ;
- les produits de bricolage (peintures, vernis, solvants, matériaux isolants, etc.) qui peuvent dégager des éléments toxiques pendant et parfois bien après les travaux ;
- les produits de la maison, qui eux aussi contiennent des produits chimiques : produits ménagers, de jardinage, bougies parfumées et même certains produits cosmétiques, comme les vernis, les dissolvants...
- les allergènes : ce sont des agents microscopiques (poussières, acariens, bactéries) qui se développent dans les literies, tapis, moquettes et sur les animaux de compagnie ;



- l'humidité et les moisissures qui peuvent être allergènes et parfois même toxiques.

### Les bons réflexes à adopter :

- aérez votre logement au moins 10 minutes par jour et davantage lorsque vous bricolez, cuisinez, faites le ménage ou après votre douche ;
- n'entravez pas le fonctionnement des systèmes d'aération et entretenez-les ;
- ne fumez pas à l'intérieur, même fenêtres ouvertes ;



- faites vérifier tous les ans vos appareils à combustion (chauffe-eau, chauffage) par un professionnel ;
- respecter les doses d'utilisation des produits d'entretien, d'hygiène et de bricolage. Lisez les étiquettes, ne mélangez pas les produits et préférez les produits naturels ;
- soyez encore plus vigilante si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.

## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Les 3 février et 14 avril, Scal'Air est intervenue auprès de l'Éducation nationale pour une présentation de ses missions et l'organisation d'une visite de la station de mesure du Faubourg Blanchot.



Intervention des référents Éducation nationale

2 campagnes d'échantillonnage par tubes passifs ont été conduites à Nouméa :

- du 27 mai au 3 juin, campagne d'échantillonnage du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ;
- du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet, en partenariat avec la DASS NC, campagne d'échantillonnage des composés organiques volatils (COV) sur la presqu'île de Ducos.



Pose d'un échantillonneur sur un lampadaire



Échantillonneurs passifs de COV



## L'ÉCOMOBILITÉ

S'inscrivant dans une stratégie d'aménagement des territoires, l'écomobilité est le développement et la gestion de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous. Répondent à la définition de l'écomobilité tous les transports alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun...), mais aussi l'optimisation de l'utilisation de la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, écoconduite...) et des transports de marchandises (mutualisation logistique, écoconduite...).



L'écomobilité offre ainsi des bénéfices sur plusieurs niveaux :

- pour la santé, bien sûr, marcher ou faire du vélo quotidiennement sont des activités physiques bénéfiques pour la santé et le bien-être ;
- pour la sécurité, moins de véhicules sur la route et l'adoption de l'écoconduite contribuent à réduire les risques d'accidents ;
- pour lutter contre la vie chère, l'utilisation des modes de transports doux ou collectifs permet de faire des économies, notamment de carburant ;

- et bien entendu pour l'environnement, l'écomobilité contribuant à réduire ainsi la pollution de l'air, les nuisances sonores et les embouteillages. La qualité de l'air en milieu urbain est un enjeu majeur de l'écomobilité. Il faut savoir que le transport représente 24 % de la consommation d'énergie et 15,6 % des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Calédonie.

### UNE CHARTE ÉCOMOBILITÉ

À l'initiative de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et du gouvernement, dans le cadre du CTME\*, rapidement rejoints par l'ensemble des acteurs locaux (provinces, associations, intercommunalités...) dont Scal'Air, une dynamique écomobilité est lancée en Nouvelle-Calédonie. Il est possible depuis juillet 2015 de labelliser des actions écomobilité. Tout organisme, entreprise, association, collectivité ou établissement peut mettre en place des actions écomobilité (au minimum 5 par an) et les proposer au Comité de Charte. Les actions écomobilité peuvent se classer en 12 catégories : autopartage et covoiturage, écomobilité scolaire (Carapatte ou Pédibus), transports en commun, modes doux (vélo, marche, roller, skate), écoconduite, choix et maintenance des véhicules, limitation des déplacements (télétravail...), urbanisme, aménagement, réglementation, organisation des livraisons de marchandises (optimisation...), démarche globale sur l'écomobilité (Plan de Déplacement Entreprise...), communication et événements...

Une centaine d'actions réparties dans ces 12 catégories sont proposées au choix.

Toutefois, la sensibilisation à des changements de comportement sur le long terme peut prendre de nombreuses formes et la liste n'est bien entendu pas exhaustive : toute action de long terme d'écomobilité peut être labellisée. Les actions peuvent être très simples et peu, voire pas coûteuses, l'objectif étant de s'inscrire dans une démarche de progression continue sur plusieurs années.

### La démarche fonctionne en 6 étapes :

1. demander le dossier d'inscription sur le site Web [www.maitrise-energie.nc](http://www.maitrise-energie.nc) ;
2. choisir 5 actions minimum ;
3. demander la validation au Comité de Charte Écomobilité ;

4. signer la Charte qui valide votre engagement ;
5. présenter, après une année, le bilan de ses actions au Comité de Charte ;
6. renouveler son engagement pour l'année suivante.

### LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ DU 12 AU 20 SEPTEMBRE 2015

Indépendamment des actions proposées au Comité de Charte pour labellisation, la Semaine de la Mobilité sera l'occasion de mettre en lumière les actions écomobilité des différents acteurs.

Que les actions soient « chartées » ou non, de court ou de long terme, elles seront toutes communiquées et mises en avant du 12 au 20 septembre 2015. Les acteurs peuvent plus particulièrement participer au 3<sup>e</sup> Forum de la mobilité le mardi 15 septembre, mener des actions liées aux transports publics le mercredi 16 septembre, au covoiturage le jeudi 17 septembre, se rendre au travail en modes doux le vendredi 18 septembre ou participer à des opérations ludiques autour du thème « en ville sans voiture et en modes doux » durant tout le week-end des 19 et 20 septembre 2015.

Alors, dès 2015, soyons tous écomobiles !



Déplacement en mode doux. Photo ADEME

Rejoignez Scal'Air sur le Web en flashant nos QR codes !



\* CTME : Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie

Pour en savoir plus, visitez les sites suivants : [www.maitrise-energie.nc](http://www.maitrise-energie.nc) [www.nouvelle-caledonie.ademe.fr](http://www.nouvelle-caledonie.ademe.fr)

## NOS COORDONNÉES

Association de Surveillance Calédonienne de la Qualité de l'Air  
Tél. : 28 27 54 / Fax : 24 25 04 / E-mail : [info@scalair.nc](mailto:info@scalair.nc)  
Retrouvez l'ensemble de nos informations sur notre site Internet [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Scal'Air

## NOS ADHÉRENTS

Scal'Air fait partie de la Fédération ATMO



## NOS COORDONNÉES

Association de Surveillance Calédonienne de la Qualité de l'Air  
Tél. : 28 27 54 / Fax : 24 25 04 / E-mail : [info@scalair.nc](mailto:info@scalair.nc)  
Retrouvez l'ensemble de nos informations sur notre site Internet [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Scal'Air

## NOS ADHÉRENTS

Scal'Air fait partie de la Fédération ATMO